



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 3 juin 2026 à 9 h 30 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Adrian Corbo et madame la conseillère Catherine Craig-St-Louis formant quorum du comité.

Sont absentes, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette et madame la conseillère Caroline Murray.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Véronique Angers, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Bob Rioux, directeur des communications, Cabinet du conseiller désigné et M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière.

**En ouverture de la séance, Me Véronique Denis, greffière, informe les membres de l'adoption de l'ordre du jour avec le retrait des présentations suivantes :**

- 29.1 Correspondance numéro 147942 - 10 h - Note de breffage – M. Edmond Leclerc – Encadrement des conduites de gaz à haute pression en milieu résidentiel**
- 29.2 Correspondance numéro 147943 - 10 h 30 - Note de breffage – M<sup>me</sup> Julie Bélisle – Appui formel de la Ville au projet d'un pont multimodal dans l'est de Gatineau**

CE-2026-374

**PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 12 ET 20 MAI 2026**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 12 et 20 mai 2026 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2026-375

**SOUSSION 2026 SP 059 - RÉHABILITATION DE CHAUSSÉES 2024 - LOT 2 - AVENUES DE BUCKINGHAM ET LÉPINE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM – EDMOND LECLERC**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 130247 Canada inc. / Pavage Inter Cité, 485, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour les travaux de réhabilitation de chaussées 2024, lot 2, des avenues de Buckingham et Lépine, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 735 725,56 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 avril 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2026.

Adoptée

CE-2026-376

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2024 SP 118 - QDI, SENTIER DE LA TIRE ET LIEN CYCLABLE SUR LA RUE ERNEST-GABOURY - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR ET DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - JULIE BÉLISLE ET CATHERINE CRAIG-ST-LOUIS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-431 du 19 juin 2024, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils QDI, un mandat pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres ainsi que les services durant la construction pour les projets d'aménagement du sentier de la rue de la Tire et d'un lien cyclable sur l'avenue des Grands-Jardins et d'aménagement d'un lien cyclable et de mesures de modération de la circulation sur la rue Ernest-Gaboury dans le secteur Gatineau pour un montant total approximatif de 347 859,89\$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de modification au contrat numéro 10898 a déjà été approuvé pour un montant de 31 043,25 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme QDI, a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 15 444,02 \$ incluant les taxes, pour de la surveillance additionnelle de bureau portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 46 487,27 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine l'avis de modification numéro 10898, pour un montant de 31 043,25 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus pour un montant de 15 444,02 \$ incluant les taxes, à la firme QDI, et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet d'aménagement du sentier de la rue de la Tire et d'un lien cyclable sur l'avenue des Grands-Jardins, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 46 487,27 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 394 347,16 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2026.

Adoptée

CE-2026-377

**SOUSSION 2025 SP 362 - POSTE DE POLICE SECTEUR DE HULL (H201), MAINTIEN D'ACTIF CVAC - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - ISABELLE COUSINEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme LCC et associés Canada inc., 41, rue de Valcourt, unité 7, Gatineau, Québec, pour les travaux du poste de police secteur de Hull, maintien d'actif CVAC, sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 303 763,95 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 avril 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2026.

Adoptée

CE-2026-378

**SOUSSION 2026 SP 053 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE - DÉCARBONATION ET REMPLACEMENT DE TOITURE - EUGÈNE-BEAUDOIN (G301) - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - TIMMY D. JUTRAS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Confluence Architecture inc., située au 885, boulevard de la Carrière, bureau 101, Gatineau, Québec, J8Y 6S6, pour les services professionnels d'une firme en architecture pour la confirmation de la faisabilité du concept, la préparation de plans et devis, des documents d'appel d'offres ainsi que pour la surveillance sans résidence des travaux d'architecture pour le projet de décarbonation et de remplacement de toiture des ateliers municipaux, édifice Eugène-Beaudoin, secteur de Gatineau, pour un montant total approximatif de 309 225,26 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 avril 2026, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2026.

Adoptée

CE-2026-379

**PROJET DE RUE-ÉCOLE TEMPORAIRE À L'ÉCOLE DU LAC-DES-FÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau vise à améliorer la sécurité autour des écoles primaires et à favoriser les modes actifs dans les déplacements domicile-école;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet pilote de rues-écoles à Gatineau, réalisé entre 2023 et 2025, a connu un bon succès et un taux d'approbation élevé auprès des parents des élèves des écoles touchées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Lac-des-Fées souhaite tenir une rue-école temporaire au printemps 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'établissement de l'école du Lac-des-Fées appuie la réalisation d'une rue-école temporaire les 9, 18 et 22 juin 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de rue-école temporaire a été transmise au Service de la mobilité, incluant le plan de signalisation;

**CONSIDÉRANT QUE** les services municipaux sont favorables à la demande formulée;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence policière sera assurée durant les heures de fermeture des rues Camille-Guay, Salaberry et Bisson :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve le projet de rue-école de l'école du Lac-des-Fées conformément au plan de signalisation inclus dans le formulaire, soit la fermeture temporaire :

- Les 9, 18 et 22 juin 2026, de 8 h 15 à 8 h 45 et de 15 h 15 à 16 h pour :
  - La rue Camille-Gay, entre les rues Salaberry et Bisson;
  - La rue Salaberry, entre les rues Marguerite-Bourgeoys et Camille-Gay;
  - La rue Bisson, entre les rues Marguerite-Bourgeoys et Camille-Gay.

Adoptée

CE-2026-380

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III), VOLET 3 - ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE ET DE SES EMBRANCHEMENTS - ANNÉE FISCALE 2026-2027**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'entretien annuel tels que le marquage, le balayage, et l'élagage du sentier de la Route verte qui traverse le territoire de la ville de Gatineau sont des activités admissibles à une demande de financement dans le cadre du volet 3 de ce programme pour l'année financière 2026-2027 du gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité exécutif ont pris connaissance des modalités d'application 2025-2028 du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III – Volet 3);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise la présentation de la demande d'aide financière pour les travaux d'entretien annuel de la Route verte, au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III), volet 3, par le Service de la mobilité;
- confirme avoir lu et compris les modalités d'application 2025-2028 du programme;
- confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

- autorise et certifie que le directeur du Service de la mobilité est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

CE-2026-381

**APPROBATION DE L'ENTENTE DE PARTAGE DE DONNÉES ENTRE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFRASTRUCTURES ET LA VILLE DE GATINEAU RELATIVE AU PROJET DU FUTUR CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE L'OUTAOUAIS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAIN-T-RAYMOND ET DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE COUSINEAU ET ISABELLE N. MIRON**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau collabore avec la Société québécoise d'infrastructures (SQI) dans le cadre du projet du futur Centre hospitalier affilié universitaire de l'Outaouais (CHAUO);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville et la SQI souhaitent se partager des données dans le cadre du projet du CHAUO;

**CONSIDÉRANT QUE** les données que la Ville et la SQI souhaitent se partager sont sensibles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville et la SQI souhaitent convenir des modalités liées au partage et à l'utilisation des données :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'entente de partage de données entre la Société québécoise d'infrastructures et la Ville de Gatineau relative au projet du futur Centre hospitalier affilié universitaire de l'Outaouais.

Adoptée

CE-2026-382

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU TRIATHLON DE GATINEAU - 4 JUILLET 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la 34<sup>e</sup> édition du Triathlon de Gatineau, organisée par le Club Espoir Triathlon Gatineau, se déroulera le samedi 4 juillet 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de rue et le contrôle de la circulation par le Service de police de Gatineau sont des éléments essentiels à la tenue de l'événement et à la sécurité des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais relatifs aux services policiers sont couverts par le Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2026-38, du 20 janvier 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application du plan de signalisation temporaire exigé et les frais qui s'y rattachent sont imputables à l'organisme :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les organisateurs de l'événement, en collaboration avec le Service de police de Gatineau, à fermer les rues à la circulation selon l'horaire suivant :

<b>Date</b>	<b>Heures</b>	<b>Rues</b>
Samedi 4 juillet 2026	6 h à 17 h	Boulevard Fournier, entre les rues Joanisse et Jacques-Cartier

Tout véhicule d'urgence aura accès à l'ensemble du tronçon fermé si la situation l'impose. Les résidents propriétaires ou locataires sur les rues mentionnées ci-dessus auront accès à leur propriété ou commerce en tout temps par des rues alternatives.

Le tout aux conditions suivantes :

- Confier l'implantation du plan de signalisation approuvé par le Service de la mobilité à une entreprise autorisée;
- Assurer l'accès aux véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Obtenir un certificat d'assurance responsabilité civile générale d'au moins 3 000 000 \$ désignant la Ville de Gatineau à titre d'assuré additionnel.

Adoptée

**CE-2026-383**

**APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 7 MAI 2026 AU MONTANT DE 14 605 108 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2026 au montant de 14 605 108 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2026.

Adoptée

**CE-2026-384**

**INTERVENTION PAR LA VILLE À UN ACTE DE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES PAR L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS À HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA - PARCELLES DES LOTS 1 286 817, 6 643 584 ET 6 643 585 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 195, 271, ET 297, BOULEVARD ALEXANDRE-TÂCHÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - ADRIAN CORBO**

**CONSIDÉRANT QUE** deux servitudes permanentes pour l'installation, le remplacement, le maintien et l'entretien de boucles de détection de feux de circulation et de conduites d'égout pluvial ainsi que de droit de passage, d'accès et de non-construction sur parties des lots 1 286 817, 6 643 584 et 6 643 585 du cadastre du Québec, ont été cédées par l'Université du Québec en Outaouais en faveur de la Ville de Gatineau et dont copies sont publiées au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull, le 29 janvier 2015 et le 22 décembre 2025, sous les numéros 21 323 656 et 29 997 116;

**CONSIDÉRANT QUE** les lots maintenant connus comme les lots 6 643 584 et 6 643 585, du cadastre du Québec, ont fait l'objet d'opérations cadastrales et avant leur subdivision, ils correspondaient au lot 5 462 824 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'obtention des servitudes ci-dessus mentionnées, l'Université du Québec en Outaouais doit maintenant octroyer une servitude d'utilités publiques en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada sur les parties des lots lui appartenant, étant les lots 1 286 817, 6 643 584 et 6 643 585 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assiette de la servitude d'utilités publiques à octroyer par l'Université du Québec en Outaouais à Hydro-Québec et Bell Canada empiète sur les assiettes des servitudes en faveur de la Ville de Gatineau ci-dessus mentionnées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'intervention de la Ville de Gatineau est donc requise à l'acte de servitude par l'Université du Québec en Outaouais aux compagnies d'utilités publiques afin de confirmer que l'assiette de servitude n'entrave pas les droits de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**après consultation des services municipaux concernés, il appert que cette servitude et son assiette n'auraient pas d'incidence pour la Ville de Gatineau et la piste cyclable qui y sera installée;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à ce que la Ville de Gatineau puisse intervenir à l'acte de servitude par l'Université du Québec en Outaouais à Hydro-Québec et Bell Canada afin de consentir au chevauchement des assiettes de servitude et s'en déclare satisfaite :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'intervention par la Ville de Gatineau à l'acte de servitude d'utilités publiques par l'Université du Québec en Outaouais en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada, et dont l'assiette de servitude chevauchant les assiettes en faveur de la Ville de Gatineau est identifiée sur le plan préparé par Marc-André Boucher, arpenteur-géomètre, le 27 janvier 2026, sous le numéro 3050 de ses minutes.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisées à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2026-385

#### **FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE EN PÉRIODE DE PROBATION - EMPLOYÉ NUMÉRO 121957**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 121957 a été embauché le 10 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis son embauche, l'employé numéro 121957 présente des lacunes dans l'exécution de ses tâches et ne répond pas à l'ensemble des exigences de son poste;

**CONSIDÉRANT** les efforts déployés du service concerné à offrir la formation, l'encadrement et les outils nécessaires à l'employé numéro 121957 depuis son embauche au mois de novembre 2025;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent la présente recommandation :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la fin d'emploi administrative en période de probation de l'employé numéro 121957.

Adoptée

CE-2026-386

**PROLONGATION DE DEUX AFFECTATIONS TEMPORAIRES EN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE DIRECTEUR(-TRICE) DE PROJETS ET DE COORDONNATEUR(-TRICE) DE PROJETS, RÉGLEMENTATION POUR LE SERVICE DE L'INTERACTION CITOYENNE D'UNE DURÉE DE 24 MOIS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 250 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger deux affectations temporaires en surcroît de travail à titre de directeur(-trice) de projets et de coordonnateur(-trice) de projets, Réglementation pour le Service de l'interaction citoyenne d'une durée de 24 mois;

**CONSIDÉRANT** les dépenses supplémentaires de 278 215 \$ et de 210 649 \$ associées à la prolongation de ces deux affectations temporaires en surcroît de travail :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la dépense associée à la prolongation de deux affectations temporaires en surcroît de travail à titre de directeur(-trice) de projets et de coordonnateur(-trice) de projets, Réglementation pour le Service de l'interaction citoyenne d'une durée de 24 mois.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire 0562-10067-10067.01-53100 CIT | Employés temporaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2026.

Adoptée

CE-2026-387

**SUSPENSION SANS SOLDE DE TROIS MOIS - EMPLOYÉ NUMÉRO 100296**

**CONSIDÉRANT** les conclusions de l'enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** la nature des manquements commis par l'employé numéro 100296;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits analysés, l'équité interne ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent les conclusions à la suite de l'enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'imposition d'une suspension sans solde de trois mois à l'employé numéro 100296.

Adoptée

CE-2026-388

**CRÉATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL TEMPORAIRE À TITRE DE COORDONNATEUR(-TRICE), PATRIMOINE IMMOBILIER POUR LE SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE D'UNE DURÉE DE 36 MOIS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 250 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire en surcroît de travail à titre de coordonnateur(-trice), Patrimoine immobilier pour le Service de l'urbanisme et du développement durable d'une durée de 36 mois;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense de 373 991 \$ associée à la création de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 250 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la dépense associée au comblement de l'affectation temporaire en surcroît de travail à titre de coordonnateur(-trice), Patrimoine immobilier pour le Service de l'urbanisme et du développement durable d'une durée de 36 mois.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du Programme d'ententes en patrimoine (PEP), du Plan d'action 2021-2023 de la Politique culturelle et de la Politique du patrimoine (PEC) et du budget d'opération en toponymie.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2026.

Adoptée

CE-2026-389

**CRÉATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL TEMPORAIRE À TITRE DE COORDONNATEUR(-TRICE), INFRASTRUCTURES POUR LE SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS D'UNE DURÉE DE 36 MOIS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 250 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense de 399 086,87 \$ associée à la création de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 250 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire en surcroît de travail à titre de coordonnateur(-trice), Infrastructures pour le Service des infrastructures et des projets d'une durée de 36 mois :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la dépense associée à la création de cette affectation temporaire en surcroît de travail à titre de coordonnateur(-trice), Infrastructures pour le Service des infrastructures et des projets d'une durée de 36 mois.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'enveloppe des honoraires professionnels ING-03040.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2026.

Adoptée

**CE-2026-390**

**SUSPENSION SANS SOLDE DE 10 JOURS - EMPLOYÉ NUMÉRO 111128**

**CONSIDÉRANT** les conclusions de l'enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** la nature des manquements commis par l'employé numéro 111128;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits analysés, l'équité interne ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent les conclusions à la suite de l'enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'imposition d'une suspension sans solde de 10 jours à l'employé numéro 111128.

Adoptée

---

**STEVE MORAN**  
Président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> VÉRONIQUE DENIS**  
Greffière  
Comité exécutif